



Bilan 2017 : impact sur le permis à points des infractions à la circulation routière

Fiche pratique publié le 23/10/2018, vu 592 fois, Auteur : [Me Erika THIEL](#)

L'observatoire national interministériel de la sécurité routière a publié récemment ce bilan. Quelques chiffres

L'observatoire national interministériel de la sécurité routière a publié récemment ce bilan.

Quelques chiffres:

- environ 40 millions d'infractions ont été constatées en 2017, dont 17 millions d'infractions au stationnement et 17 millions relevées par contrôle automatisé,
- le volume global d'infractions relevé est stable par rapport à 2016,
- les **infractions à la vitesse** ont été davantage verbalisées en 2017 (+6,3%),
- Les **infractions délictuelles relatives à l'alcool** représentent 20,8% des délits mais ont baissé par rapport à 2016 (-6,7%), les contraventions de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ont également baissé de 2,7%,
- les infractions de **conduite après usage de stupéfiants** sont en augmentation (+10,7%) et représentent 8,3% des délits relevés,
- Au 1er janvier 2018, le dispositif de contrôle automatisé compte 2 784 radars fixes (dont 700 aux feux tricolores, 78 aux passages à niveau), 884 radars mobiles, et relève 64,4 % des infractions au code de la route ainsi que 95 % des infractions relatives à la vitesse. Les infractions relevées par **contrôle automatisé** sont en augmentation globale de 6,8% par rapport à 2016,
- 15,1 millions de points ont été retirés en 2018, soit une hausse de 14,9% par rapport à 2016. 68,9% des **points retirés** concernent des infractions constatées par contrôle automatisé.
- les principaux retraits de points sont repartis ainsi : 10 546 988 points pour les excès de vitesse (+ 23,1 %), 1 361 072 points pour le **non-respect d'un feu rouge** (- 4,7 %), 941 874 points pour l'usage d'un **téléphone tenu en main** (+ 3,5 %), 791 682 points pour alcoolémie (- 6,1 %), 294 084 points pour **non-port de la ceinture** (-2,6 %),
- 61 714 permis ont été **invalidés pour solde de points nul**, soit une diminution de 2,3 % par rapport à 2016. Le nombre de permis invalidés est en constante baisse depuis 5 ans,
- 3 063 168 titulaires du permis de conduire ont bénéficié d'une reconstitution totale de points, n'ayant commis aucune infraction pendant 2 ou 3 ans, soit une baisse de 8,2 % par rapport à l'année 2016,
- Les condamnations pour infraction à la sécurité routière représentent en 2016 41 % de l'ensemble des condamnations, proportion à peu près constante depuis 5 ans.

?

[+ D'ACTU SUR THIEL AVOCAT](#)